



HÔTEL DE VILLE

Direction des Ressources Humaines  
N° tél. : 01.69.49.76.63  
N/Réf. : NDA/ED

DECISION N° 2011/110

**OBJET : Souscription du contrat de location-entretien d'une machine de mise sous enveloppe avec la société PITNEY BOWES.**

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'Yerres en date du 7 avril 2008, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courantes visées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et autorisant l'Adjoint au Maire appelé à remplacer le Maire en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, à signer également les décisions prises en application de l'article susvisé, ainsi que les documents y afférents,

VU les délibérations du Conseil Municipal du 16 octobre 2008, 25 juin 2009 et du 17 décembre 2009 complétant la délégation de pouvoir accordée au Maire en matière de droit de préemption, de passation de marchés publics et de souscription d'ouvertures de crédit de trésorerie,

CONSIDERANT la nécessité de recourir à une machine de mise sous enveloppe, notamment pour les bulletins de paye,

|                                   |
|-----------------------------------|
| Accusé de réception en préfecture |
| 091219106911-20110622-2011-110-AU |
| Date de signature : -             |
| Date de réception : 23/06/2011    |



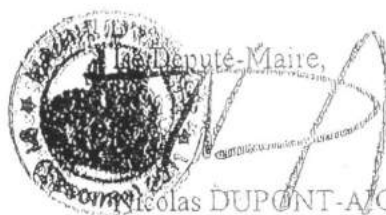
DECIDE

DÉ souscrire un contrat de location maintenance d'une machine de mise sous enveloppe de type DI 425 auprès de la société PITNEY BOWES sise immeuble le triangle, 9 rue Paul Lafargue 93 456 La Plaine Saint Denis cedex, moyennant un loyer annuel de 3041,73 € HT sur une durée de quatre ans,

DIT que ce loyer fait l'objet d'une révision suivant la formule définie à l'article 10 dudit contrat,

DIT que les modalités de l'entretien de ce bien loué sont précisées à l'article 6 de ce même contrat.

Fait à Yerres, le 22 juin 2011



Nicolas DUPONT-AIGNAN  
Président de la Communauté  
d'Agglomération du Val d'Yerres